

MUTANDIS SCA

Société en Commandite par Actions faisant appel public à l'épargne
Capital de 799.673.700 dirhams
Siège social : Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi
RC Casablanca n° 180 175 - IF Casablanca n° 40165169

DECISIONS DE LA GERANCE

Le 13 février 2020 à 15 heures

La société **MUGEST** représentée par Monsieur **Adil DOURI**, Société à Responsabilité Limitée à Associé Unique, Gérante de la société **MUTANDIS** (la « Société »), Société en Commandite par Actions, sise à Casablanca, 22 boulevard Abdelkrim Al Khattabi, au capital de 799.673.700 dirhams, immatriculée au Registre du Commerce de Casablanca sous n° 180 175, a pris les décisions suivantes portant sur les points ci-dessous :

1. Arrêté des comptes sociaux de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
2. Arrêté des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
3. Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Arrêté des termes du rapport de gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
5. Proposition de rémunération des membres du Conseil de Surveillance ;
6. Convocation des Commissaires aux Comptes et des Actionnaires Commanditaires à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et fixation de son ordre du jour ;
7. Arrêté du projet de texte des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle.

PREMIERE DECISION

Le Gérant décide, après examen des comptes sociaux de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, d'arrêter ces comptes, lesquels font ressortir un bénéfice net comptable de **70.696.385,56** dirhams.

Le Gérant précise que les comptes annuels ont été établis dans le respect des règles de présentation et des méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

DEUXIEME DECISION

Le Gérant décide d'arrêter les comptes consolidés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui font ressortir un résultat consolidé de **82.048.507,17** dirhams dont un résultat part du groupe de **81.830.309,09** dirhams.

Les comptes consolidés arrêtés seront soumis aux Commissaires aux Comptes pour examen.

TROISIEME DECISION

Le Gérant décide de proposer à l'Associé Commandité et aux Actionnaires Commanditaires, d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui s'élève à **70.696.385,56** dirhams comme suit :

Bénéfice net comptable de l'exercice **70 696 385,56**

A déduire : Réserve légale 5% - 3 534 819,28
Report à nouveau de l'exercice précédent revenant à l'Associé commandité 52 738,50
Report à nouveau de l'exercice précédent revenant aux Actionnaires commanditaires 5 350 744,05

Bénéfice distribuable **72 565 048,83**

Réparti comme suit :

Bénéfice distribuable revenant à l'Associé commandité 724 354,16
Bénéfice distribuable revenant aux Actionnaires commanditaires 71 840 694,67
Bénéfice distribuable **72 565 048,83**

A déduire

Dividendes à distribuer à l'Associé Commandité (1%) - **686 588,53**
Dividendes à distribuer aux Actionnaires Commanditaires - **67 972 264,50**
8,50 dirhams par action (99%)
Total à déduire - **68 658 853,03**

Reliquat reporté à nouveau **3 906 195,80**

Réparti comme suit :

Report à nouveau revenant à l'Associé Commandité 37 765,63
Report à nouveau revenant aux Actionnaires Commanditaires 3 868 430,17

QUATRIEME DECISION

Le Gérant arrête les termes du rapport de gestion qu'il présentera à l'Assemblée Générale des Actionnaires commanditaires. Une copie dudit rapport est annexée au présent procès-verbal (**Annexe 1**).

CINQUIEME DECISION

Le Gérant décide de proposer, en tant que de besoin, à la prochaine Assemblée Générale, d'allouer aux membres du Conseil de Surveillance une rémunération d'un montant maximum de **250.000** dirhams bruts, au titre de l'exercice 2020.

SIXIEME DECISION

Le Gérant décide de convoquer les Commissaires aux Comptes et les Actionnaires Commanditaire à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle qui aura lieu à la Villa Roosevelt (3 Boulevard Moulay Rachid, ex-Roosevelt), Casablanca, le **2 avril 2020 à 14 heures 30 minutes**, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Présentation du rapport de la Gérance, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes sociaux arrêtés au 31 décembre 2019 et approbation des comptes clos à cette date ;
2. Présentation du rapport de la Gérance, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2019 et approbation des comptes consolidés clos à cette date ;
3. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
4. Mandats des membres du Conseil de Surveillance ;
5. Rémunération des membres du Conseil de Surveillance ;
6. Présentation du rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées et approbation desdites conventions ;
7. Quitus à conférer à la Gérance pour sa gestion ;
8. Décharge aux Commissaires aux Comptes pour leur mission ;
9. Pouvoirs pour formalités ;
10. Questions diverses.

SEPTIEME DECISION

Le projet des textes des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, est arrêté tel que figurant en annexe du présent procès-verbal (**Annexe 2**).

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par le Gérant de la Société.

A handwritten signature in blue ink, consisting of several loops and a long vertical stroke, positioned above a horizontal line.

Le Gérant de la Société
La société **MUGEST SARL AU**
Représentée par Monsieur **Adil DOUIRI**

**ANNEXE 1 - RAPPORT DE GESTION DU GERANT A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU
2 AVRIL 2020**

**ANNEXE 2 - TEXTES DES RESOLUTIONS QUI SERONT SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 2 AVRIL 2020**
